

REGULARISATION DES FAMILLES SANS PAPIERS UN VISA POUR JOSEPH KOLLIE !

6924 personnes régularisées du fait de la circulaire du 13 juin. On s'en réjouit pour elles ! Mais aussi 26614 familles déboutées !

Ce sont des dizaines de milliers de parents d'enfants scolarisés que les préfetures, respectueuses des quotas dictés par le ministère de l'intérieur condamnent à vivre dans le désespoir et dans la terreur permanente de l'arrestation, papa maman menottés, enfants et jeunes scolarisés aussi.

Des milliers de jeunes majeurs scolarisés déboutés du regroupement familial qui risquent l'expulsion à tout moment.

Des milliers d'étudiants privés de titre de séjour, interdits d'études et réduits à la clandestinité. Le risque pour un jeune d'être éloigné de force du territoire français ne s'arrête pas aux portes des établissements scolaires.

Dans l'enseignement supérieur, la situation des étudiants se dégrade depuis plusieurs années : conditions d'accueil déplorables, difficultés sociales et précarité administrative. L'étudiant étranger est sans cesse menacé par l'intrusion des préfetures dans son cursus universitaire et dans sa vie privée. De nombreuses préfetures refusent ainsi de renouveler les titres de séjour des étudiants en situation régulière prétextant l'insuffisance de ressources ou, au nom de considérations pédagogiques arbitraires. On assiste de ce fait à une multiplication des cas d'étudiants sans papiers condamnés à vivre dans l'isolement et la précarité. C'est ensuite presque une mission impossible pour ceux qui souhaiteraient changer de statut à l'issue de leurs études.

Le ministère de l'intérieur et tous ceux qui font de la démagogie sur le dos des migrants sont en décalage avec l'opinion publique. Pour les citoyens, le « clandestin », le « sans papiers » avec lequel on tente de l'effrayer pour avoir des voix, c'est avant tout l'élève qu'on a en classe, c'est le copain de ses enfants, c'est l'étudiant de la table voisine, c'est le parent qui vient chercher ses enfants à l'école. Ces enfants, ces parents, ces étudiants ont droit à une vie normale et à l'éducation. Ils doivent être régularisés.

**NON A LA CHASSE A L'ENFANT ! A LA CHASSE
AUX PARENTS ! A LA CHASSE A L'ETUDIANT !**

Régularisation des élèves sans papiers, de leur famille, et des étudiants sans papiers. Amélioration des conditions d'accueil dans les services des préfetures. Ouverture à tous du droit à l'éducation : il faut mettre fin au contrôle du parcours pédagogique des élèves et étudiants par les préfetures.



RESF 25
resf25@yahoo.fr

RUSF Franche-Comté
soutienjoseph@yahoo.fr

MERCREDI 22 Novembre à 17 H 00
RASSEMBLEMENT
Préfecture du DOUBS
Rue Charles Nodier, Besançon

A Besançon, JOSEPH KOLLIE étudiant libérien de la faculté des lettres a été expulsé le 10 février dernier. Il a depuis entrepris toutes les démarches pour revenir terminer ses études interrompues. Son comité de soutien a collecté des fonds pour lui permettre de déposer son dossier en personne à l'Ambassade-Consulat de France à Abidjan (la France n'a pas de représentation diplomatique au Libéria).

Le 30 octobre dernier, sa demande de visa a été rejetée sans aucune raison apparente.

Mais la lutte paie ! **ROUSLAN ILIASOV a été libéré du Centre de rétention de Lyon St Exupéry.** Ce Tchétchène de 38 ans, avait été arrêté en préfecture le 7 novembre alors qu'il s'y rendait pour demander sa régularisation. Sans notre mobilisation, il risquait la prison, la torture et la mort à son renvoi en Russie.

A Montbéliard, la famille DEMIROVSKI (un couple et 4 enfants âgés de 7 mois à 6 ans), Rom originaire du Kosovo, apatride de fait, est sous le coup d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière depuis le 11 septembre.

Pourtant, le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unis rappelle que "les Roms du Kosovo doivent continuer à bénéficier d'une protection internationale dans les pays d'asile".

Au Mas Friard, Ramiza DEMIRI et ses 5 enfants, Roms de Serbie, se sont vus notifier une "invitation à quitter le territoire" avant le 5 novembre.

Les atteintes aux droits des étrangers sont des atteintes aux droits de tous.

Le 22 novembre, nous exigerons un titre de séjour pour les familles du Doubs menacées d'expulsion et un visa pour Joseph !